

## Déclaration de Casablanca : les recommandations du Réseau Climat & Développement

La COP22, qui se déroulera à Marrakech au Maroc du 7 au 18 novembre 2016, devrait permettre de consolider l'Accord de Paris obtenu en décembre 2015. A cette occasion, les associations membres du Réseau Climat & Développement souhaitent faire entendre leur voix et ont formulé des recommandations pour garantir une mise en œuvre inclusive et réussie de l'Accord de Paris.

### **Les clés du succès**

L'Afrique pourrait devenir la vitrine de l'opérationnalisation réussie de l'Accord de Paris, à condition que ses priorités soient reconnues mais aussi et surtout que les moyens nécessaires pour y arriver lui soient fournis. Qu'il s'agisse de l'accès aux financements, des renforcements de capacités ou de l'accès aux technologies, les besoins sont en effet grands pour le continent africain. Il est également indispensable que la lutte contre le changement climatique soit le socle pour enclencher un développement résilient et sobre en carbone bénéfique à tous et devienne ainsi un outil de lutte contre la pauvreté en Afrique. Pour atteindre ces objectifs, il s'agit désormais de travailler dans l'enceinte des négociations internationales, mais aussi de s'attacher à la mise en œuvre en s'appuyant sur le cadre d'application des contributions nationales (CPDN).

### **Garantir l'accès aux financements climatiques en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables**

*Les financements climat sont indispensables pour permettre aux pays et aux populations les plus vulnérables de s'adapter aux impacts du changement climatique et amorcer leur transition vers une économie bas carbone. L'Accord de Paris a fixé de grands principes pour les financements, il doit à présent les approfondir et assurer leur application sur le terrain.*

### **La COP 22 doit :**

- Définir une feuille de route qui clarifie les engagements financiers, et comment atteindre les 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.
- Définir un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation (entre 32 et 35 milliards de dollars) par an d'ici à 2020, tout en s'assurant qu'il est additionnel à l'APD et préciser les sources de financements.
- Développer des méthodes de comptabilisation claires, transparentes et communes pour assurer une meilleure traçabilité des financements climat.

### **Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :**

- Renforcer et encourager la mise en place des entités nationales de mise en œuvre accréditées par le Fonds d'adaptation et le Fonds Vert pour le climat pour faciliter l'accès et l'appropriation des financements climat

- Mettre en place des cadres de veille dans la mobilisation et dans la gestion des fonds alloués

**Prioriser l'adaptation dans les pays en développement pour relever le défi climatique**

*Les besoins pour l'adaptation au changement climatique et pour faire face aux pertes et dommages sont déjà immenses dans les pays africains et ne vont cesser d'augmenter, pour atteindre près de 50 milliards de dollars par an à l'horizon 2050. Il est donc urgent de s'assurer que les soutiens techniques et financiers permettent de mettre en œuvre des politiques cohérentes pour réaliser le « troisième pilier » de l'Accord de Paris.*

**La COP22 doit :**

- Prendre une décision sur la nécessité d'une révision à la hausse des CPDN, notamment dans la partie atténuation des pays développés, au cours du dialogue facilitatif de 2018 et sans attendre 2025.
- Lors de la révision du Mécanisme international de Varsovie, adopter un plan de travail qui permette de clarifier la définition des pertes et dommages et de concrétiser les questions des mécanismes opérationnels de financement pour les pertes et dommages.

**Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :**

- Mieux évaluer les risques et prendre en compte la gestion des risques et des catastrophes climatiques dans les CPDN pour renforcer la résilience des communautés
- Capitaliser les acquis des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation et veiller à la mise en cohérence entre les contributions nationales, les Plan Nationaux d'Adaptation, et les Objectifs du Développement Durable.
- Renforcer les capacités des collectivités et acteurs locaux pour favoriser l'intégration des mesures d'adaptation issues des CPDN dans la planification locale

**Faire du déploiement et de l'accès aux services énergétiques renouvelables et de l'efficacité énergétique les clés pour une mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris**

*L'Afrique a un potentiel immense dans les énergies renouvelables, dont le développement pourrait assurer un accès universel à l'énergie sur le continent d'ici 2030. Pour cela, les énergies renouvelables doivent être reconnues comme solution privilégiée par la CCNUCC et des environnements favorables doivent être créés sur le terrain.*

**La COP22 doit :**

- Reconnaître explicitement dans les décisions de la COP22, l'importance des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris
- Renforcer les processus d'examen technique avant 2020 sur les énergies renouvelables et lancer un programme de travail sur les énergies
- Favoriser les initiatives qui privilégient l'accès aux services énergétiques renouvelables pour les plus vulnérables dans l'agenda de l'action, comme l'initiative africaine pour les énergies renouvelables(IAER).

**Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :**

- S'assurer que les actions en matière d'énergies renouvelables incluses dans les CPDN sont en adéquation avec les politiques énergétiques régionales et sous-régionales
- Impliquer les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique inclus dans les CPDN

### **Soutenir l'agriculture familiale peu émettrice et résiliente pour atteindre la sécurité alimentaire**

*L'Accord de Paris a reconnu le droit à la sécurité alimentaire mais a aussi ouvert la voie à des pratiques qui pourraient la menacer. L'agriculture est toujours durement impactée par le changement climatique et doit être mieux reconnue dans les instances de la CCNUCC et mieux soutenue sur le terrain.*

#### **La COP22 doit :**

- Prolonger le programme de travail du SBSTA sur l'agriculture au-delà de 2016 et l'élargir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en étant particulièrement attentif à l'agriculture familiale
- Veiller à ce que « l'usage des terres » et les « émissions négatives » ne nuisent pas aux droits humains et à la sécurité alimentaire
- Renforcer et encourager les synergies entre les différentes Conventions de Rio, ainsi qu'avec le Comité de la sécurité alimentaire mondial, la FAO, et l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable.

#### **Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN**

- Identifier un mécanisme de prise en compte de l'agriculture familiale et de la sécurité alimentaire dans le cadre de la revue des CPDN, en insistant sur la participation et le renforcement de capacités des agriculteurs et des populations
- Affecter une part conséquente du financement de l'adaptation dans le secteur agricole aux activités de soutien à l'agriculture familiale
- Impliquer les institutions de recherche et de formation agricole dans la mise en œuvre des CPDN

### **Faire en sorte que l'approche genre soit au cœur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris**

*Les femmes sont en première ligne des impacts du changement climatique mais également porteuses de solutions. Il est donc essentiel d'ancrer le respect de l'égalité des genres dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels si l'on veut formuler des réponses adéquates.*

#### **La COP22 doit :**

- Reconduire le mandat du groupe de travail sur le genre, accompagné d'un programme de travail ambitieux
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation des femmes dans les négociations et viser la parité hommes-femmes
- Prendre en compte l'aspect genre dans les critères de sélection, d'analyse et d'évaluation pour les financements climat

### **Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN**

- Poursuivre le plaidoyer, la sensibilisation sur le genre auprès des décideurs à tous les niveaux. Intégrer systématiquement la dimension de genre dans les CPDN et définir des critères sensibles au genre.
- Renforcer les capacités sur le genre des acteurs qui mettent en œuvre et préparent la révision des CPDN
- Intégrer des mécanismes d'autonomisation pour les femmes dans les CPDN

### **Renforcer la reconnaissance des droits spécifiques des populations affectées par le changement climatique**

*L'approche par les droits est indispensable pour une mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris : l'action climatique ne peut être efficace si elle ne respecte pas les droits fondamentaux des populations locales et des peuples autochtones.*

### **La COP22 doit :**

- Instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle du respect des droits humains dans le cadre de la CCNUCC et un mécanisme de plaintes pour le respect des droits humains
- Intégrer les protections juridiques dans les thématiques clés dont les financements, l'adaptation, les mécanismes de marchés qui engagent les Etats
- Dans l'Agenda de l'Action, établir des critères d'exclusion des projets qui nuisent aux droits sociaux et environnementaux.

### **Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN**

- Intégrer systématiquement la référence aux droits humains dans les CPDN et la renforcer dans les pays où elle est déjà inscrite
- Instaurer une commission de veille sur la mise en application des engagements liés aux droits humains
- Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones dans les prises de décision sur le climat